

négociations était de s'assurer que Kiev respecterait ses promesses, c'est-à-dire qu'elle veillerait «à ce que les armes nucléaires demeurent sous contrôle sûr en attendant qu'on décide de leur sort; [et] respecterait les accords de contrôle des armements, de désarmement et autres ententes internationales en vigueur».²

DÉBAT PARLEMENTAIRE

Le 7 octobre 1991, dans une déclaration à la Chambre, M. John Brewin (NPD) a exhorté le gouvernement à réagir aux mesures unilatérales annoncées par MM. Bush et Gorbatchev en prenant lui-même certaines dispositions. Il pourrait, par exemple, mettre fin aux essais de missiles de croisière, ou interdire aux navires étrangers transportant des armes nucléaires de faire relâche dans nos ports.³ Immédiatement après la création de la CEI, le chef du NPD, M^{me} Audrey McLaughlin, a demandé au premier ministre s'il comptait faire part de son inquiétude au sujet des armes nucléaires soviétiques aux dirigeants des trois Républiques dotées de telles armes, et s'il leur demanderait leurs intentions précises pour ce qui est de leur élimination et de la prévention de leur prolifération. M. Mulroney a répondu que le précédent créé lors de la reconnaissance de l'Ukraine -- le Canada avait demandé à cette dernière des assurances concernant ses futures politiques de non-prolifération et d'élimination des armes nucléaires -- se répéterait dans ce cas-ci.⁴

M. Jesse Flis (Parti libéral) a demandé à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures si la formule globale d'aide à la Communauté des États indépendants comprenait des mesures visant à réduire au minimum les dangers que présentaient les réacteurs nucléaires soviétiques. M^{me} McDougall a répondu en ces termes :

Nous travaillerons en étroite collaboration avec l'Ukraine et d'autres pays de la région en vue du démantèlement des armes nucléaires. L'aide que nous donnons à l'ancienne Union soviétique porte sur tous les aspects du domaine nucléaire, notamment la sécurité, le contrôle et les déchets.⁵

En juin 1992, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur a présenté un rapport sur la politique canadienne à l'égard des nouvelles Républiques de l'ex-Union soviétique, rapport qui

² Cabinet du premier ministre, «Le Canada reconnaît l'Ukraine en tant qu'État indépendant», *Communiqué*, 2 décembre 1991.

³ *Débats de la Chambre des communes*, 7 octobre 1991, p. 3374.

⁴ *Débats de la Chambre des communes*, 10 décembre 1991, p. 6086.

⁵ *Débats de la Chambre des communes*, 6 mai 1992, p. 10231.